

# **Délibération**

Département des Côtes d'Armor  
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION  
**SEANCE DU MARDI 21 OCTOBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 21 octobre à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle du Conseil d'agglomération de l'Armor à l'Argoat à Guingamp, le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

## **Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants**

AUBRY Gwénaëlle (*suppléante*) ; BIAVA Denis (*suppléant*) ; BILLAUX Béatrice ; BOÉTÉ Cécile ; BOULANGER Servane ; BURLOT Gilbert ; CADUDAL Véronique ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHAPPÉ Fanny ; CHARLES Olivier ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent ; CORBEL Samuel (*suppléant*) ; DOYEN Virginie ; DUMAIL Michel ; ÉCHEVEST Yannick ; GAUTIER Guy ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GRAEBER Sophie ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; JOBIC Cyril ; KERHERVÉ Guy ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GALL Annie ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Philippe ; LE GOFF Yannick ; LE JANNE Claudie ; LE LAY Alexandra ; LE LAY Tugdual ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Daniel (*suppléant*) ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LE VAILLANT Gilbert ; LEYOUR Pascal ; LINTANF Joseph ; LOZAC'H Claude ; MOURET Patricia ; NAUDIN Christian ; PARISCOAT Dominique ; PIRIOU Claude ; PONTIS Florence ; PRIGENT Christian ; PRIGENT Marie-Yannick ; RANNOU Hervé ; RASLE-ROCHE Morgan ; RIOU Philippe ; ROLLAND Paul ; SALOMON Claude ; TALOC Bruno ; TERTRAIS Isabelle (*suppléante*) ; THOMAS David (*suppléant*) ; VIBERT Richard.

## **Conseillers d'agglomération - pouvoirs**

CONNAN Josette à LE GAOUYAT Samuel ; HERVÉ Gildas à LE SAOUT Aurélie ; INDERBITZIN Laure-Line à CHARLES Olivier ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe à VIBERT Richard ; LE BLEVENNEC Gilbert à LE JANNE Claudie ; LE HOUÉROU Annie à GOUDALLIER Benoît ; PAGNY Gilles à GRAEBER Sophie ; PRIGENT Jean-Yvon à ÉCHEVEST Yannick ; PUILLANDRE Elisabeth à NAUDIN Christian ; SALLIOU Pierre à PONTIS Florence ; ZIEGLER Evelyne à LE GOFF Philippe.

## **Conseillers d'agglomération absents et excusés**

BEGUIN Jean-Claude ; BOUCHER Gaëlle ; BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; CONNAN Guy ; DUPONT Frédéric ; LARVOR Yannick ; LE FLOC'H Éric ; QUENET Michel ; SCOLAN Marie-Thérèse ; VAROQUIER Lydie.

## **Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants**

|                |           |
|----------------|-----------|
| Présents       | 66        |
| Procurations   | 11        |
| <b>Votants</b> | <b>77</b> |
| Absents        | 11        |

Date d'envoi de la convocation : mercredi 15 octobre 2025  
Secrétaire de séance Joseph LINTANF

**Vu** la loi n° 2018-957 du 7 novembre 2018 relative à l'accueil des gens du voyage et à la lutte contre les installations illicites ;

**Vu** la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 modifiée, relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;

**Vu** l'arrêté du 17 juillet 2019 approuvant le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2019 -2025 ;

**Considérant** que Guingamp-Paimpol Agglomération est compétente en matière de création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;

**Considérant** qu'un marché a été conclu en mars 2024, avec la société Saint-Nabor Services afin de lui confier la gestion des aires d'accueil des gens du voyage du territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

**Considérant** qu'il est devenu nécessaire de compléter et d'ajuster les règlements intérieurs des deux aires d'accueil des gens du voyage du territoire ;

**Considérant** les règlements intérieurs ci-annexés ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir débattu, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité :

- Valide le nouveau règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage de Ploumagoar pour être en vigueur à partir de l'exécution de cette délibération ;
- Valide le nouveau règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage de Paimpol pour être en vigueur à partir de l'exécution de cette délibération ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,  
Joseph LINTANF

